

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No. : 500-06-000256-046

Date : Le 22 mai 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE LOUIS J. GOUIN, J.C.S.

CLAUDE RAVARY
Demandeur

c.

GESTION D'ACTIFS CIBC
Défenderesse

et

LE FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
Mis en cause

**JUGEMENT SUR DEMANDE POUR NOUVELLES INSTRUCTIONS CONCERNANT
LA DISTRIBUTION DES INDEMNITÉS AUX MEMBRES**

- [1] Le Tribunal est saisi d'une «Demande pour nouvelles instructions concernant la distribution des indemnités aux membres» datée du 14 mai 2020 (la «**Demande**») et présentée par le demandeur Claude Ravary (le «**Demandeur**») relativement à la distribution des indemnités dans le cadre de l'entente de règlement intervenue avec la défenderesse Gestion d'Actifs CIBC (la «**Défenderesse**») et approuvée par le Tribunal le 16 avril 2019 (l'«**Entente**»).
- [2] Les nouvelles instructions demandées visent la réalisation d'une distribution complémentaire de l'indemnité à certains membres en ayant fait la demande.
- [3] En vertu de l'ordonnance émise le 12 août 2019, la période de validité des chèques, distribués lors de la distribution principale, est échue depuis le 21 décembre 2019.

- [4] Selon le rapport du Gestionnaire de l'indemnité, 13 404 sur 18 443 chèques ont été encaissés par les membres, soit un taux d'encaissement de 72%.
- [5] Selon ce même rapport, la valeur des chèques non encaissés totalise à ce jour 92 995,60 \$.
- [6] Selon les avocats du Demandeur, 65 personnes les ont contactés pendant la période de distribution des chèques afin d'obtenir un nouveau chèque, ayant été dans l'impossibilité d'encaisser le chèque transmis.
- [7] Les membres qui ont été dans l'impossibilité d'encaisser un chèque l'ont été au motif soit qu'il a été émis à l'ordre d'une personne décédée ou d'une compagnie dissoute, le nom/prénom du membre était mal orthographié ou encore le chèque a été envoyé à la mauvaise adresse.
- [8] Les avocats du Demandeur ont procédé aux vérifications nécessaires afin de confirmer que ces 65 situations concernent bien des membres du Sous-groupe aux fins de l'Entente.
- [9] **CONSIDÉRANT** que l'article 40 de l'Entente se lit comme suit :

40. Sauf nouvelle instruction du Tribunal, les chèques non encaissés 90 jours après leur expédition seront annulés, et le total des chèques annulés représentera un reliquat dont le solde, net de la portion qui revient au FAAC selon la Loi, sera versé à un ou plusieurs organismes à but non lucratif à être approuvé(s) par le Tribunal.

[le Tribunal souligne]

- [10] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal a conservé sa compétence pour la mise en œuvre du jugement approuvant l'Entente (Jugement sur la demande en approbation d'une transaction intervenue entre le Demandeur et la Défenderesse Gestion d'actifs CIBC, paragr. 41);
- [11] **CONSIDÉRANT** que le montant distribué est de 16,48 \$ par chèque;
- [12] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal est satisfait qu'un nouveau chèque corrigé devrait être émis en faveur des 65 membres ayant contacté les avocats du Demandeur, et ce, sur réception d'une déclaration confirmant les éléments nécessaires à leur réclamation, Pièce R-3, une copie étant annexée au présent jugement;
- [13] **CONSIDÉRANT** que la distribution de 65 chèques additionnels de 16,48 \$ permettrait de distribuer auxdits 65 membres une somme de 1 071,20\$;
- [14] **CONSIDÉRANT** que les frais de distribution pour l'émission de ces 65 chèques additionnels sont évalués à 1 770,15 \$ (taxes incluses);

- [15] **CONSIDÉRANT** que bien que les frais d'administration soient supérieurs à l'indemnité à être ainsi distribuée, il est dans l'intérêt de ces membres d'effectuer cette distribution complémentaire, vu qu'il s'agit d'une indemnisation dont les frais ne représentent qu'une minime portion (3%) de la somme restante;
- [16] **CONSIDÉRANT** que la Défenderesse et le mis en cause Fonds d'aide aux actions collectives ne s'opposent pas à la Demande;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [17] **ACCUEILLE** la Demande;
- [18] **AUTORISE** l'émission de 65 chèques additionnels de 16,48 \$ sur présentation aux avocats du Demandeur par les membres concernés, dans les 50 jours du présent jugement, d'une déclaration dûment complétée (Pièce R-3) et dont une copie est jointe au présent jugement;
- [19] **ORDONNE** aux avocats du Demandeur de communiquer avec lesdits membres s'étant manifestés pour les informer du présent jugement, et ce, à l'intérieur d'un délai de 20 jours du présent jugement;
- [20] **ORDONNE** aux avocats du Demandeur de transmettre au Gestionnaire de l'indemnité, dans les 65 jours du présent jugement, une liste des membres ayant transmis une déclaration dûment complétée;
- [21] **PERMET** au Gestionnaire de l'indemnité de payer, à même l'Indemnité, les frais d'administration et de distribution associés à la distribution complémentaire autorisée, pour un maximum de 1 566,50 \$, plus les taxes applicables;
- [22] **DÉCLARE** que les héritiers légaux ou testamentaires d'un membre décédé ayant contacté les avocats du Demandeur sont autorisés à réclamer le chèque d'indemnité du membre défunt, à condition de prouver leur qualité d'héritier selon les modalités prévues à la déclaration (Pièce R-3);
- [23] **DÉCLARE** que les délais prévus à la Demande pour l'exécution de la distribution complémentaire autorisée constituent des délais de procédure au sens de l'article 27 du *Code de procédure civile* (chapitre C-25.01);
- [24] **ORDONNE** au Gestionnaire de l'indemnité de faire rapport au Tribunal relativement à la gestion de l'Entente, de l'Indemnité et des réclamations, et ce, une fois que la distribution complémentaire autorisée aura été complétée, et de joindre les pièces justificatives pertinentes à son rapport;
- [25] **ORDONNE** aux avocats du Demandeur de faire rapport au Tribunal sur la distribution complémentaire autorisée par le présent jugement;

[26] **LE TOUT** sans frais.

LOUIS J. GOUIN, J.C.S.

Me Normand Painchaud
Me Vincent Blais-Fortin
Me Daniel Bélanger
Sylvestre Painchaud et Associés, s.e.n.c.r.l.
Avocats du demandeur

Me Éric Azran
Me Rémi Leprévost
Stikeman Elliot, s.e.n.c.r.l.
Avocats de la défenderesse Gestion d'actifs CIBC

CANADA

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

CLAUDE RAVARY

N°: 500-06-000256-046

Demandeur

c.

GESTION D'ACTIFS CIBC INC. (« GACI »)

Défenderesse

DÉCLARATION
(réputée sous serment)

Je, soussigné(e), (*veuillez indiquer votre nom complet en lettres moulées*)
_____, déclare que :

1. (*Veuillez cocher la case qui s'applique à votre situation*)

J'ai reçu un chèque au montant de 16,48 \$ qui n'a pas été encaissé.

OU

Je n'ai pas reçu de chèque au montant de 16,48 \$.

2. (*Veuillez cocher la case qui s'applique à votre situation*)

Je demande un nouveau chèque pour la raison suivante :

Chèque au nom d'une personne décédée;

Chèque au nom d'une société qui n'existe plus;

Prénom ou nom sur mon chèque est mal orthographié;

Chèque envoyé à la mauvaise adresse.

Chèque au nom d'une personne décédée

(Veuillez remplir cette section seulement s'il s'agit de la raison pour laquelle le chèque n'a pas été encaissé.)

3. Le chèque reçu était adressé au nom de : _____.

4. Cette personne est décédée le : _____.

5. Je présente sa réclamation à titre d'héritier :

légal en ma qualité de _____ (lien de parenté) du défunt;

testamentaire du défunt, attestant solennellement par le fait même avoir été désigné à titre d'héritier dans la succession du défunt *ou* selon le testament produit avec cette déclaration.

6. Je confirme que mon adresse est le :

7. Je demande de recevoir le chèque directement à cette adresse.

Chèque au nom d'une société qui n'existe plus

(Veuillez remplir cette section seulement s'il s'agit de la raison pour laquelle le chèque n'a pas été encaissé.)

8. Le chèque reçu est adressé au nom de la société :

_____.

9. Cette société est dissoute.

10. J'étais l'un des administrateurs au moment de la dissolution de la société.

11. Je confirme que mon adresse est le :

12. Je demande de recevoir le chèque, à mon nom au bénéfice de la société, directement à cette adresse.

Prénom ou nom mal orthographié

(Veuillez remplir cette section seulement s'il s'agit de la raison pour laquelle le chèque n'a pas été encaissé.)

13. Je n'ai pas été en mesure d'encaisser mon chèque en raison d'une problématique dans l'orthographe de mon prénom ou nom.

14. Je confirme que mon adresse est le :

15. Je demande de recevoir le chèque directement à cette adresse.

Chèque envoyé à la mauvaise adresse

(Veuillez remplir cette section seulement s'il s'agit de la raison pour laquelle le chèque n'a pas été encaissé.)

16. J'ai reçu un chèque, mais après la période de validité de 6 mois.

OU

Je n'ai pas reçu de chèque.

17. Je confirme que mon adresse est le :

18. Je demande de recevoir le chèque directement à cette adresse.

19. Je déclare solennellement que les informations contenues à la présente déclaration sont vraies.

Et j'ai signé

À _____, le _____

Signature : _____

Nom : _____

CANADA

SUPERIOR COURT

PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF MONTREAL

CLAUDE RAVARY

N°: 500-06-000256-046

Plaintiff

c.

GESTION D'ACTIFS CIBC INC. (« GACI »)

Defendant

DECLARATION
(deemed under oath)

I, the undersigned, (*please indicate your full name in block letters*)
_____, declare that:

1. (*Please check the box that applies to your situation*)

I received a check in the amount of \$ 16.48 which was not cashed.

OR

I did not receive a check for the amount of \$ 16.48.

2. (*Please check the box that applies to your situation*)

I am requesting a new check for the following reason:

Check in the name of a deceased person.

Check in the name of a company that no longer exists.

First or last name on my check is misspelled.

Check sent to the wrong address.

Check in the name of a deceased person

(Please complete this section only if this is the reason why the check was not cashed.)

3. The check received was addressed to the name of:

_____.

4. This person died on:

_____.

5. I present his claim as heir:

legal in my capacity as _____ (relationship) of the deceased.

_____ testament of the deceased, solemnly by the fact to have been designated as an heir in the estate of the deceased or according to the will produced with is declaration.

6. I confirm that my address is:

7. I request to receive the check directly at this address.

Check in the name of a company that no longer exists

(Please complete this section only if this is the reason why the check was not cashed.)

8. The check received is addressed to the name of the company:

_____.

9. This company is dissolved.

10 I was one of the directors when the company was dissolved.

11. I confirm that my address is:

12. I request to receive the check, in my name for the benefit of the company, directly at this address.

First or last name misspelled

(Please complete this section only if this is the reason why the check was not cashed.)

13. I was unable to cash my check due to a problem with the spelling of my first or last name.

14. I confirm that my address is:

15. I request to receive the check directly at this address.

Check sent to the wrong address

(Please complete this section only if this is the reason why the check was not cashed.)

16. I received a check, but after the validity period of 6 months.

OR

I did not receive a check.

17. I confirm to my address is:

18. I request to receive the check directly at this address.

19. I solemnly declare that the information contained in the declaration is true.

And I signed

In _____, on _____

Signature:

Name:
